



ARRÊTÉ N°2025-61

Objet : PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULER.

Le Maire de Tavel,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2,

Vu le code de la route,

Vu les travaux d'élagage de Mr BOT Jacques au 557 chemin de Valinières, TAVEL (30126),

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite le samedi 24 mai 2025 de 07 h 30 à 09 h 30 du 54 au 707 chemin de Valinières, TAVEL (30126).

Les contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions du code de la route. Durant cette période, les droits des tiers seront préservés.

Le permissionnaire devra également effectuer des reprographies du présent arrêté et les distribuer au préalable dans les boîtes aux lettres des riverains afin de les informer de la présente autorisation, à minima 48 heures avant.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la rue Mireille et le chemin de Vacquières.

Article 3 : Les services municipaux et la gendarmerie nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tavel le 21 mai 2025.
Le Maire, Claude PHILIP.

Publié le 21 MAI 2025

